

# Présentation Option Musique, Spécialité Musique et Korale

## 1. Synthèse

### o En seconde :

- « *Option musique* » : cette option est dite facultative dans le cadre du lycée mais est **obligatoire pour les élèves maîtrisiens** : 2h de cours/semaine.
- Pratique collective KORALE : 1h30, le mercredi de 12h30 à 14h00 de Septembre à Mai, accessible à tous les élèves du lycée Général, mais **obligatoire pour tous les élèves de Seconde inscrits en Option Musique** (*voir ci-dessous*).

### o En 1<sup>ère</sup> et Terminale :

La musique au lycée de Beauregard réunit trois pôles complémentaires :

#### •Pratique collective KORALE

1h30, le mercredi de 12h30 à 14h00, ouverte à TOUS les élèves du lycées. Elle est **facultative** pour tous les élèves de 1<sup>ère</sup> et de Terminale, **sauf pour ceux suivant la Spécialité Musique**, pour qui cette pratique vient compléter le cursus proposé au Lycée. Elle est compatible avec les cours à la maîtrise du mercredi après-midi.

➔ Création d'un concert Rock donné au théâtre des Pénitents, différentes captations sonores et vidéos selon les années.

#### •Spécialité Musique (rappel : 3 Spécialités sont à choisir en Première, 2 parmi les 3 seront poursuivies en Terminale)

*En Première*, 2h de cours de Spécialité Musique + 2h en commun avec le cours d'Option Musique + 1h30 de pratique collective KORALE.

*En Terminale*, 4h de cours de Spécialité Musique + 2h en commun avec le cours d'Option + 1h30 de pratique collective KORALE.

#### •Option Musique (obligatoire pour les maîtrisiens non-inscrits en Spécialité)

2h + 1h30 de pratique collective KORALE (mercredi de 12h30 à 14h, volontaires seulement).

#### *Au Bac (si Spécialité ou Option suivie en 1<sup>ère</sup> ET Terminale)*

*Enseignement de spécialité* : Coef 16 (un écrit + un oral ; la moyenne des 2 = coef 16).

*Option musique facultative* : Contrôle continu (Coef 1)

## 2. Précisions : l'Option Musique

Tous les cours d'Option Musique en 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> et Terminale consistent en une approche de différents sujets musicaux issus de l'histoire et de la géographie de la musique, abordés principalement par le biais de la pratique : créations, reprises, adaptations, individuelles, collectives ou semi-collectives.

Chaque année de cours est aussi l'occasion de s'exercer à la critique musicale sous plusieurs formes comme le concours national des Chroniques Lycéennes, ou la critique des concerts du Festival des Poly'sons du Théâtre des Pénitents. Cela permet de découvrir la méthodologie de l'écriture d'article et permet aux élèves d'affûter leur esprit critique et leur curiosité.

Cet équilibre entre pratique et réflexion en Option Musique est pensé pour compléter un parcours citoyen à même de favoriser l'ouverture et la créativité des élèves, et mettre l'accent sur le travail collectif et ses questionnements quant au libre-arbitre, l'acceptation de l'autre, et de soi-même.

Suivre une Option Musique ne « ferme » pas de portes : au contraire ! Il s'agit d'un enrichissement, d'un atout qui est très apprécié dans l'enseignement supérieur pour ce qu'il dit sur la place de l'expression artistique dans le parcours du futur étudiant.

Enfin, cette Option Musique ne requiert pas ou très peu de travail à la maison. Cependant, libre aux élèves d'en effectuer s'ils en ont envie ! Tout travail musical est mis en valeur.

## 3. Précisions : la Spécialité Musique en 1<sup>ère</sup> et Terminale

Ici, l'accent est mis sur la construction d'un bagage culturel important, d'une solide grille de repères esthétiques, historiques et géographiques, ainsi que sur la méthodologie du commentaire et de la comparaison d'œuvres.

Le cours fait également la part belle à des pratiques collectives et individuelles permettant d'illustrer les notions étudiées.

La Spécialité Musique, si elle est ouverte à tous les élèves sans regard pour leur niveau à l'entrée, s'accompagne obligatoirement d'un temps non négligeable consacré au travail technique musical, vocal et/ou instrumental chez soi ou en dehors des heures de cours. De même, l'élève qui s'inscrit en Spécialité Musique doit être conscient qu'il va devoir fournir un travail régulier et conséquent comprenant des recherches documentaires, des écrits réflexifs et l'écoute/visionnage d'œuvres parfois longues.

Ce parcours de Spécialité, assez rare en France, n'ouvre pas qu'à une poursuite d'études dans le domaine musical, même s'il y prépare bien. En effet, les compétences mises en œuvre sur les plans méthodologiques, littéraires et réflexifs sont autant de qualités qui inscrivent l'élève dans une démarche d'autonomie, d'efficacité et d'organisation du travail, valorisées par de nombreuses voies d'étude. Qui a dit toute ?

N'oublions pas, enfin, que le travail intense sur une matière artistique donne à l'élève une maturité émotionnelle et des qualités humaines de plus en plus précieuses à l'heure actuelle.